

Paracommercialisme : grand nettoyage au Royaume du Maroc

Dossier déposé contre Maroc Sélection

L'association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) vient de déposer un dossier chez son avocat contre l'agence Internet Maroc Sélection qui exploite et vend des prestations de voyage sur le web depuis début 2004 sans être titulaire du moindre agrément réglementaire.

Dans un communiqué reçu samedi, l'Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) expliquait avoir déposé un dossier auprès de son avocat concernant l'agence de voyages Maroc Sélection.

« La société Maroc Sélection est inscrite au registre de commerce de Paris sous le code B 451 683 502, répertoriée en activité agence de voyages alors qu'elle ne dispose pas de licence », explique le président de l'association, Khalil Majdi.



Avant d'engager une action en justice, l'ARAVM a informé les instances officielles locales et nationales ainsi que la délégation régionale de Ministère du Tourisme à Marrakech.

L'association a entrepris également des démarches en France auprès du SNAV et compte également saisir le service des licences de la préfecture d'Ile de France .

« Nous disposons d'un écrit du SNAV Ile de France disant que Maroc Sélection n'a pas de licence. Le SNAV Ile de France a déjà saisi par écrit Maroc sélection leur demandant de communiquer l'autorisation administrative pour pouvoir proposer au public des produits touristiques. Le SNAV a également rappelé dans son écrit à Maroc sélection la loi du 13 juillet 1992 et la préfecture d'Ile de France dispose à ma connaissance d'un dossier sur Maroc sélection », précise le président de l'association.

Activité « borderline »

Et il est vrai que les accusations semblent bien fondées. Lorsque l'on se rend sur le site de Maroc Sélection, aucun n° de licence n'y est mentionné. Nous avons réussi à joindre ce week end un représentant de Maroc Selection qui ne dément pas les affirmations de l'association marocaine

« Ce que dit Monsieur Majdi est vrai, nous n'avons pas de licence, ni en France, ni au Maroc. C'est également vrai que nous sommes « borderline ». A la base nous sommes une centrale de réservation et c'est vrai que nous avons débordé de notre métier d'origine en proposant en plus d'autres prestations » concède Elie de Coignac, le directeur France de Maroc Selection.

Et au regard de la législation française, l'activité de Maroc Sélection est plus que « borderline ». En effet, la combinaison d'au moins 2 éléments constitutifs d'un voyage » est considérée comme un forfait et tombe de fait sous le coup de la loi de 92. Depuis près de 2 ans, Maroc Sélection est on ne peut plus "hors limite".

« Nous avions un agrément au Maroc. Mais il nous a été retiré. Cela fait maintenant un an que notre dossier est déposé là bas » explique le directeur France qui précise que cette situation « borderline » va bientôt prendre fin.

« Nous sommes en cours de régularisation » précise Elie de Coignac. Maroc Sélection a déposé un dossier de garantie auprès de l'APS et doit passer en commission le 2 novembre prochain. « Notre avocat ira ensuite le 15 novembre déposer un dossier complet de demande de licence d'agent de voyages en France. Pour le Maroc nous n'en prenons pas. »

La commission d'attribution des licences qui examinera le dossier de Maroc Sélection se réunira le 15 décembre prochain.

Selon Elie de Coignac, cette action de l'association marocaine ne répond pas seulement à une volonté de transparence et de légalité.

« Nous sommes devenus leaders sur le marché et nous devrions terminer notre année n+2 à 5 M€. Ca peut susciter des jalousies. Tous les hôteliers nous adorent car nous sommes les seuls qui garantissent la réservation...et le paiement en cas d'annulation. Nos concurrents agences de voyages sont incapables de changer de modèle. »

<http://www.tourmag.com/Paracommercialisme-grand-nettoyage-au-Royaume-du-Mar...> 10/24/2005